

AR24
45/47 BOULEVARD PAUL VAILLANT
COUTURIER - 94200 IVRY-SUR-SEINE

Saint-Malo, le 7 juillet 2026

Objet : Attestation de continuité de certification eIDAS – Service de Recommandé Électronique

Madame, Monsieur,

En tant qu'organisme de certification tiers de confiance, LSTI atteste par la présente de la conformité réglementaire et de la continuité de la certification du service de Recommandé Électronique opéré par la société AR24.

Suite à une demande de duplicata de certificat pour la période transitoire de 2023 à 2025, et en l'absence de réédition de ce document physique, la présente lettre fait foi d'attestation officielle de certification active et sans interruption.

Le service de Recommandé Électronique d'AR24 fait l'objet d'un suivi rigoureux et continu. Il a été certifié conforme au règlement européen eIDAS de manière ininterrompue :

- Période antérieure : Certifié sur la période 2021 – 2023
- Période concernée : Certifié sur la période 2023 – 2025 (faisant l'objet du présent courrier)
- Période postérieure : Certifié sur la période 2025 – 2027

LSTI certifie qu'aucune rupture de certification n'a eu lieu sur ce service entre les cycles de certification mentionnés ci-dessus.

Références de l'évaluation (Période 2023-2025)

Le renouvellement de la certification pour la période 2023-2025 s'est appuyé sur les éléments factuels suivants :

- Règlement de certification : Q053
- Date de l'audit sur site : 24 juillet 2023 (par les auditeurs mandatés par LSTI)
- Date de la décision de certification : 29 septembre 2023
- N° d'OID: 1.3.6.1.4.1.50034.1.1.2
- Niveau : Qualifié.
- Normes et Référentiels d'évaluation : l'audit de renouvellement a été mené avec succès selon les exigences des normes internationales et des référentiels nationaux suivants :
 - EN 319 401 : Electronic Signatures and Infrastructures (ESI) - Policy requirements for trust service providers
 - EN 319 521 : Electronic Signatures and Infrastructures (ESI) – Policy and security requirements for Electronic Registered Delivery Service Providers
 - Référentiel ANSSI : eidas_psc-qualifies_v1.2_anssi (Exigences complémentaires de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information)

En vertu de ces éléments, le service de Recommandé Électronique d'AR24 était pleinement qualifié et conforme aux exigences du règlement eIDAS au titre de la période 2023-2025.

Pour faire valoir ce que de droit.

Julien Bruant
Directeur Général LSTI